



CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE POUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE (PESC) ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE (PSDC)

POINT I DE L'ORDRE DU JOUR : L'EUROPE FUTURE ET LES PAYS QUI SOUHAITENT ADHÉRER À L'UE

Aux termes de [l'article 49](#) du traité sur l'Union européenne, tout État européen qui s'engage à respecter et à promouvoir la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et les droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités, peut demander à devenir membre de l'Union. Les principaux critères d'adhésion imposés aux pays demandeurs ont été fixés par le Conseil européen en 1993 ([critères de Copenhague](#)).

Dans sa communication sur la politique d'élargissement de l'UE en 2023 ([COM\(2023\) 690 final](#)), la Commission européenne souligne la nécessité d'un alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune et l'importance des relations de bon voisinage et de la coopération régionale dans les Balkans occidentaux pour le processus d'élargissement.

Dans sa recommandation de novembre 2022 sur la nouvelle stratégie d'élargissement de l'UE ([P9_TA\(2022\)0406](#)), le Parlement européen considère l'élargissement comme l'un des instruments étrangers et géopolitiques les plus efficaces de l'UE et l'une de ses politiques les plus réussies. L'UE devrait donc accélérer les processus d'élargissement et d'adhésion, en tenant compte de l'engagement de chaque pays aux valeurs et aux intérêts de l'UE. Afin de préserver la force et la crédibilité géostratégiques et géopolitiques de l'Union, il convient de renforcer non seulement l'intégration des États membres, mais aussi la coopération avec les pays candidats et les pays candidats potentiels dans le domaine de la politique étrangère, de la politique de sécurité et de celle de la défense commune. Lors de l'élargissement, il faut veiller à ce que les différends bilatéraux et régionaux non résolus n'entravent pas le processus d'adhésion des pays candidats. Le document insiste sur la nécessité des actions proactives dotées d'une approche stratégique contre des menaces hybrides et le devoir d'empêcher les tiers d'interférer dans les processus politiques et électoraux des pays aspirant à l'adhésion.

Dans son rapport de l'année 2023 sur la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité

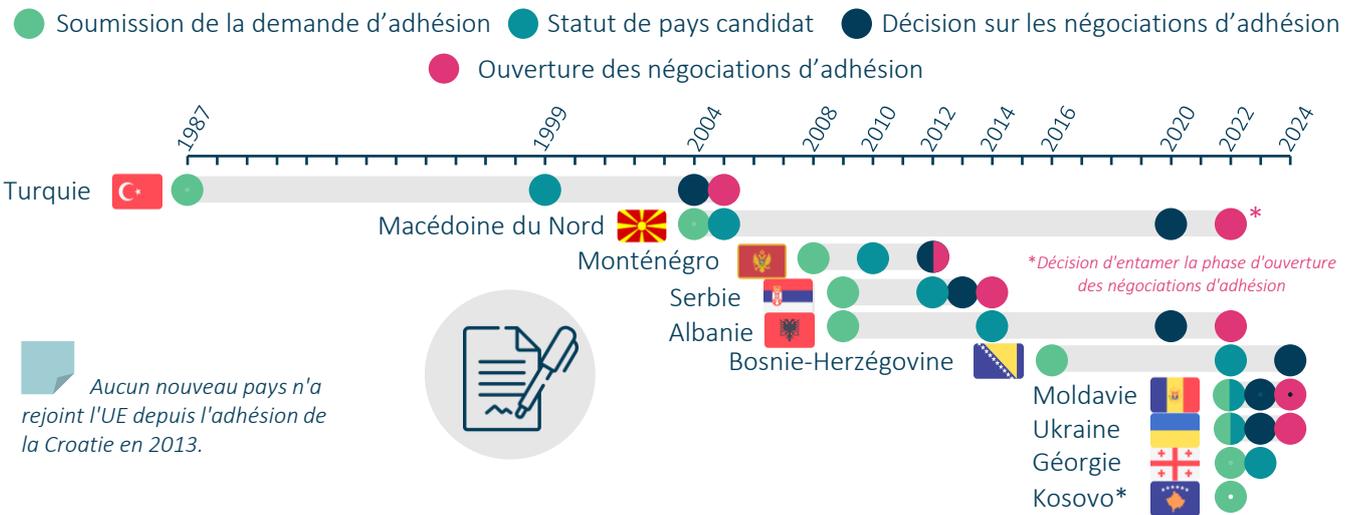
commune, le Parlement européen souligne que la guerre de la Russie contre l'Ukraine déstabilise le voisinage oriental et les Balkans occidentaux, ainsi que leur sécurité, menaçant ainsi également la sécurité de l'Union. C'est pourquoi l'UE devrait accorder une attention particulière à la réforme de sa politique de voisinage et accélérer le processus d'élargissement parallèlement aux réformes institutionnelles et décisionnelles nécessaires pour préserver sa capacité d'intégration ([P9_TA\(2024\)0104](#)).

La guerre de la Russie contre l'Ukraine et ses retombées géopolitiques tout comme en matière d'influence sur l'élargissement sont régulièrement examinées par le Conseil européen. Selon les conclusions du 22 mars 2024 de cette instance, l'UE reste attachée à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. En outre, l'Union continuera à fournir à la République de Moldavie et à la Géorgie toute l'assistance nécessaire pour relever les défis posés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et pour renforcer leur résilience, leur stabilité et leur intégrité territoriale ([EUCO 7/24](#)).

Pour les pays qui attendent leur adhésion, le suivi de l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE a récemment gagné en importance. La dernière évaluation de la Commission européenne ([COM\(2023\) 690 final](#)) constate que l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro sont déjà pleinement alignés sur les décisions de la politique étrangère de l'UE et signale des domaines à améliorer pour les autres pays. Le document note que les pays qui attendent leur adhésion ont apporté des contributions précieuses aux missions et opérations de la PSDC.

En 2024, un progrès significatif a été réalisé dans le cas de trois pays aspirant à l'adhésion. En mars 2024, il a été décidé d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Bosnie-Herzégovine ([EUCO 7/24](#)), et les négociations d'adhésion avec la République de Moldavie et l'Ukraine ont été ouvertes en juin dernier ([EUCO 15/24](#)). ◆

CHRONOLOGIE DU PROCESSUS D'ADHÉSION DES PAYS CANDIDATS ET DES PAYS CANDIDATS POTENTIELS



L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES DÉFIS GÉOPOLITIQUES



* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

SOURCES

1 Le Conseil de l'Union européenne: [Politique d'élargissement de l'UE, Le Conseil ouvre les négociations d'adhésion avec l'Ukraine](#) (25 juin 2024), [L'UE ouvre les négociations d'adhésion avec la Moldavie](#) (25 juin 2024) | 2 Commission européenne: [Strategy and Report](#); Parlement européen: [P8 TA\(2018\)0266](#), [P9 TA\(2023\)0372](#), [P9 TA\(2024\)0104](#), Conseil européen: [EUCO 7/24](#)